



LA MUNICIPALITE DE JONGNY
AU CONSEIL COMMUNAL



Préavis municipal n° 01/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 114'030.00 pour la mise en place d'un concept « Village solidaire » en faveur des aînés de Jongny

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Dans le but de créer les fondements d'une politique d'action sociale en faveur des aînés, tout en formulant des pistes concrètes vis-à-vis des éventuelles structures destinées à ceux-ci, la Municipalité souhaite confier un mandat à Pro Senectute Vaud.

Par une démarche participative, cette institution pourra entreprendre sur la commune une démarche de diagnostic communautaire permettant à tous les acteurs concernés de prendre part à l'élaboration et la conduite d'actions visant directement leur qualité de vie. Le processus général sera assuré et coordonné par des animateurs de proximité de Pro Senectute Vaud, en collaboration avec les parties prenantes, à savoir les aînés en premier lieu et les partenaires institutionnels ou associatifs actifs dans la commune.

Le présent préavis a dès lors pour objet une demande de crédit pour la mise en place d'un concept « Village solidaire » réparti sur une durée de trois ans.

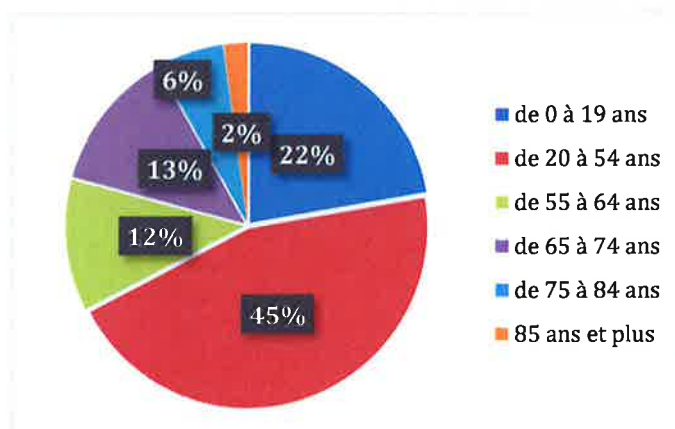
Seniors de Jongny :

1. Constat actuel (population résidente)

Au 31 décembre 2017, les Jongnysoises et Jongnysois de plus de 65 ans représentaient les 20.8 % de la population résidente. La part des citoyens de plus de 55 ans atteignait quant à elle les 32.7 %. Ces proportions sont supérieures aux moyennes cantonales qui s'élevaient elles, fin décembre 2016, respectivement à 15.8 % et 27.1 %. En outre, les prévisions démographiques montrent que ces prochaines années la proportion de seniors augmentera encore, tant à Jongny que dans le pays tout entier.

Population de Jongny par tranches d'âge au 31.12.2017

de 0 à 19 ans	345
de 20 à 54 ans	696
de 55 à 64 ans	183
de 65 à 74 ans	195
de 75 à 84 ans	93
85 ans et plus	34
Total	1546



Si plusieurs sociétés, associations ou structures existantes favorisent toujours les rencontres entre parents avec enfants, il n'en va malheureusement pas de même pour les personnes plus âgées qui ne bénéficient, hormis les activités organisées ponctuellement par la Commune, la Société de développement et le Club du Jeudi, d'aucune structure répondant à leurs besoins.

De plus, les rares lieux de rencontres et d'échanges ont disparu au fil des années, entraînant ainsi un certain isolement au sein de la population et l'obligation de se déplacer, principalement à Vevey, par exemple, pour faire les courses.

La forte présence des aînés dans notre commune justifie, selon la Municipalité, le développement d'actions spécifiques en leur faveur, notamment pour favoriser le renforcement des liens sociaux.

2. Evolution future

Le vieillissement de la population de notre pays est annoncé régulièrement et se traduira par l'arrivée d'une véritable déferlante grise en Suisse, dans les pays voisins européens ainsi que dans nombreux pays de la planète. En ce qui concerne la Suisse, l'OFS (Office fédéral de la statistique) estime que la croissance de la population âgée de 65 ans ou plus sera, contrairement à celle d'autres couches, très forte, et devrait atteindre 84%. En effet, entre 2020 et 2035, les générations les plus nombreuses du baby-boom entreront progressivement dans le troisième âge.

L'accroissement prononcé du nombre de personnes de 65 ans ou plus lors des 30 prochaines années sera dû non seulement à un nombre de plus en plus important de personnes atteignant l'âge de la retraite, mais également à l'espérance de vie de plus en plus élevée des personnes de 65 ans ou plus. A l'horizon 2045, la Suisse dénombrera 2,7 millions de personnes âgées de 65 ans ou plus selon le scénario de référence de l'OFS contre 1,5 million fin 2015.

3. Lancement d'une analyse préliminaire

Suite à une présentation des activités de Pro Senectute Vaud effectuée en octobre 2016 à Marchissy devant quelque 50 syndics du canton et forte des constats qui précèdent, la Municipalité, en début d'année 2017, a décidé d'étudier si des mesures ciblées pourraient permettre aux aînés, ou à tout le moins aux plus isolés d'entre eux, de trouver ou retrouver une vie associative et de redessiner leur quotidien.

Se basant sur des expériences mises en place dans d'autres communes, elle a donc pris langue avec l'association privée précitée qui a élaboré, dans les années 2000, en collaboration avec la Fondation Leenaards, une méthodologie « Quartiers solidaires » permettant aux personnes de tous âges de s'impliquer à leur manière dans leur lieu de vie, en respectant le rythme de chacun. Celle-ci propose notamment aux seniors de développer des liens de voisinage, de participer davantage aux activités locales ou de créer eux-mêmes des projets qui les passionnent.

Après une séance de réflexion avec les responsables de cette institution, la Municipalité a décidé, en date du 24 février 2017, de commander une analyse préliminaire destinée à évaluer la faisabilité d'un projet communautaire de type « Village solidaire », plus adapté aux communes de petite taille.

Cette étude préliminaire a eu lieu tout au long du printemps et jusqu'au début de l'été 2017 ; elle a fait l'objet d'un rapport envoyé à la Municipalité en date du 3 octobre 2017. L'étude, basée principalement sur une série d'entretiens et de rencontres menée par un animateur de Pro Senectute Vaud auprès d'habitants, d'institutions, de sociétés ou d'associations locales, entretiens par téléphone, en tête-à-tête ou lors de quelques manifestations, a permis de constater l'intérêt porté par les seniors à cette démarche. L'implication des partenaires potentiels consultés, comme celle des habitants, a également été très positive.

Plusieurs pistes ont jailli de ces premiers entretiens, dont notamment le besoin de pouvoir bénéficier d'un espace de rencontre, l'intérêt des aînés pour les activités et événements ponctuels organisés à leur intention ou encore l'importance de la problématique liées aux carences de la mobilité pouvant conduire à des situations d'isolement chez certains de nos seniors.

Globalement, il en ressort surtout un écho très positif qui tend à démontrer qu'une telle démarche communautaire est nécessaire à Jongny et devrait y connaître de grandes chances de succès.

4. Résultats de l'enquête préliminaire

Les résultats de l'analyse préliminaire relèvent principalement les points suivants :

- le vieillissement de la population, nettement supérieur à la moyenne cantonale: 505 habitants de plus de 55 ans dont 322 de plus de 65 ans et 127 de plus de 75 ans,
- 52 personnes de plus de 70 ans vivent seules et ne sont pas prises en charge par les services sociaux. Elles sont potentiellement isolées socialement
- le taux de renouvellement annuel élevé, avec par exemple 125 départs et 142 arrivées en 2017 (uniquement pour les résidences principales)
- des actifs peu présents en journée dès lors que les habitants travaillent ailleurs
- le cadre de vie (tranquillité, vue, beaux paysages, proximité ville-campagne) est apprécié
- l'attachement à ce cadre de vie, le bonheur de vivre à Jongny
- la motivation de la population senior, qui s'identifie d'ailleurs fortement à Jongny
- la proximité avec les autorités et le personnel communal jugés accessibles et serviables
- le succès des activités et des événements ponctuels organisés par la Commune, les Paroisses ou la SDJ

Mais aussi ...

- la disparition ou l'absence de lieux et d'occasions de rencontre : place centrale, tea-room, magasin d'alimentation, poste, etc.
- la difficulté de trouver des locaux adaptés depuis que la salle polyvalente n'est plus accessible
- le peu d'activités régulières organisées à Jongny même, malgré un besoin confirmé
- la mobilité ressentie comme une thématique importante pour les seniors de Jongny
- des transports publics appréciés mais insuffisants à garantir l'autonomie des aînés
- des seniors ne se déplaçant que peu dans les villages voisins pour participer à des activités régulières
- l'obligation de faire ses courses à Vevey ou Châtel-St-Denis
- un déficit d'intégration dès lors que les enfants ne sont plus à l'école
- une population en forte mutation : croissance et urbanisation questionnent profondément l'identité des Jongnysois
- des « expatriés » au service de grandes multinationales qui ne s'investissent pas dans la vie locale et renforcent la perception de Jongny comme « cité dortoir »
- la hausse des prix des logements couplée aux difficultés de mobilité et à l'absence de magasins et services amène à déménager
- la pertinence de développer un projet « village solidaire » à Jongny uniquement sans tenir compte des liens forts et du vécu commun de nombre d'aînés de Jongny et Chardonne

Tous ces points ont conduit la Municipalité à proposer le lancement de ce projet dans notre commune.

5. Choix du partenaire

Dès l'an 2000, la politique cantonale d'action sociale a valorisé de nombreux projets impliquant une participation citoyenne (Lausanne, Vevey, Nyon, Renens, Clarens/Montreux, etc.). Dès 2002, la méthodologie « Quartiers Solidaires » développée par Pro Senectute Vaud gagne un concours d'idée lancé par la Fondation Leenaards. Elle se démarque en mettant le lien social et les seniors au centre des objectifs.

Après maintenant 15 à 16 ans d'expérience, avec 17 quartiers ou villages solidaires créés (14 + 3) à travers le canton, la méthodologie proposée par Pro Senectute jouit d'une reconnaissance cantonale, fédérale et internationale. Elle a été primée en 2008 par l'Office de développement territorial comme bonne pratique en matière de développement durable, récompensée en 2011 par le prix « Vivre ensemble aujourd'hui et demain » décerné par l'ICADE, société immobilière française (coup de cœur du jury), reconnue en 2013 comme efficace et pertinente pour atteindre les objectifs fixés (évaluation par le bureau socialdesign SA mandaté par la Fondation Leenaards).

Le choix de la Municipalité s'est donc naturellement porté vers cette institution, ne disposant pas elle-même des ressources nécessaires en interne. Le présent préavis, basé sur l'offre pour un « village solidaire » du 23 novembre 2017 reçue de Pro Senectute, reprend l'essentiel de ce document et le développe sous chiffre 6.

6. Proposition de mise en place d'une méthodologie « Village solidaire » en faveur des aînés de Jongny

6.1. Buts et résultats de la démarche

La finalité de « Village solidaire » est de faciliter l'intégration des personnes âgées au sein de leur commune afin d'améliorer leur qualité de vie.

Au terme du processus « Village Solidaire », la commune aura identifié une communauté active et organisée qui a développé des capacités de coopération et d'action.

Les effets attendus de cette démarche sont multiples et peuvent se résumer comme suit :

- Pour les habitants : création d'amitiés et de convivialité, développement de compétences, d'un sentiment d'appartenance et de sécurité, ainsi que d'un sentiment d'avoir une voix qui compte et une occupation intéressante. Sur le long terme, un accroissement du pouvoir d'agir, de la qualité de vie et du bien-être, une diminution de la solitude et un développement de la solidarité et du rôle social sont visés ;

- Pour les quartiers : soutien au dialogue et accès à l'information, implication des citoyens et création d'un dynamisme local. Sur le long terme, l'ambiance positive des quartiers est renforcée via la création d'une unité et d'un groupe d'habitants organisés ;
- Pour les sociétés locales et institutions : des espaces de rencontres et de discussions sont mis en place qui renforcent les liens avec les quartiers ;
- Pour la Municipalité : renforcement du contact et de la connaissance des besoins des habitants ; création de nouvelles collaborations. Sur le long terme, nouvelles et meilleures connaissances des besoins des seniors devenus un groupe organisé d'interlocuteurs. La méthodologie « village solidaire » fait office d'outil de prévention.

En résumé, l'objectif de « Village solidaire » est l'accroissement du pouvoir d'agir de chacun. Les aînés sont invités à (re)devenir auteurs et acteurs de leur propre projet en créant une communauté durable dans ses relations et efficace dans ses actions.

Cette méthodologie vise aussi à créer des espaces communautaires pour permettre aux aînés de faire mieux connaissance, de développer des activités et ainsi, d'affirmer une identité commune.

6.2. Une communauté : objectif n° 1

Le premier objectif est la création d'une communauté senior qui intégrera la population aînée de tout le village. Jouir d'une bonne situation économique générale et du cadre « magnifique » et tranquille de la commune ne signifie pas automatiquement être à l'abri d'un isolement social ou d'un réseau de proximité trop réduit. De même, la mise en lien des seniors du futur quartier dit des « Collines de Jongny » avec les aînés établis de longue date dans le village ne pourra qu'être bénéfique pour le vivre ensemble à Jongny.

Pro Senectute Vaud fait le pari que les seniors sont des piliers durables de la vie sociale, principalement parce qu'ils disposent de temps et s'intéressent aux questions qui concernent toutes les générations, telles que la mobilité, les infrastructures, l'urbanisme, la santé, l'intégration, l'interculturel et l'intergénérationnel.

Pro Senectute Vaud propose tout d'abord de créer un groupe d'habitants seniors doté d'une identité forte tout en respectant les spécificités de chacun. Ce groupe, appelé ci-après « groupe ressources », pourra jouer le rôle de médiateur, de communicateur de proximité et de canalisateur des thématiques citoyennes. Ce groupe est appelé à se réunir une fois par mois durant la première année, pour une séance d'environ deux heures, puis environ cinq fois durant la suite du projet.

6.3. Un centre investi par les seniors : objectif n° 2

L'analyse a révélé le besoin en espace de rencontres et en activités plus régulières, dans la proximité, qui donne envie aux habitants de passer du temps dans la commune pour rencontrer d'autres personnes et développer des liens.

Un espace communautaire, au centre du village, pourrait être un moyen de réalisation. L'objectif sera d'utiliser dans un premier temps le patrimoine existant (carnotzet communal) tout en favorisant de nouvelles habitudes afin de créer l'envie de se rencontrer et ainsi d'avoir de bonnes raisons de rencontrer des personnes à Jongny. Ultérieurement, l'espace communautaire devrait idéalement pouvoir occuper les locaux actuellement dévolus à la structure d'accueil ONDÎNE.

6.4. Une coordination : objectif n° 3

Le troisième objectif sera la coordination des différents projets pour créer une culture du travail en commun qui permette une communication optimale, une cohérence et une vision intersectorielles.

Une collaboration étroite entre les projets est indispensable afin de tirer parti au mieux des synergies existantes. Le groupe ressources sera un moyen de réalisation pour réunir les différents acteurs clefs de la commune. Un tour d'horizon dans la commune a été réalisé afin d'identifier les partenaires susceptibles de se joindre à la démarche. L'animateur ou animatrice de proximité de Pro Senectute Vaud en charge du projet coordonnera le groupe ressources, dont la composition sera étoffée au fil du temps. En effet, durant tout le processus « Village Solidaire », différents partenaires sont susceptibles de se joindre à la démarche.

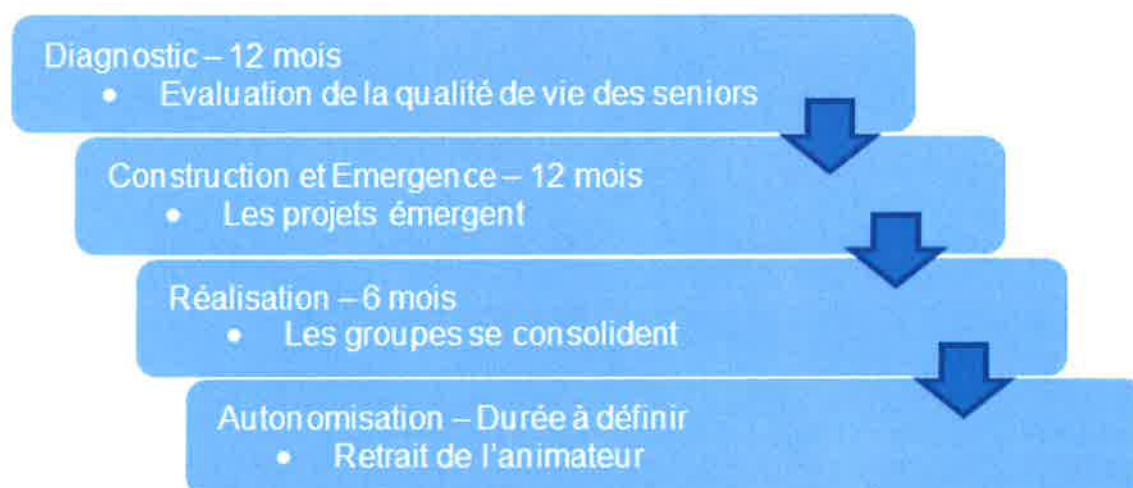
7. La planification : quatre phases successives sur environ trois ans et demi

Des résultats intermédiaires échelonnent le processus. Le premier d'entre eux est la production co-construite d'une étude sur la qualité de vie des aînés vivant dans la commune. Un rapport permettra aux habitants et partenaires de découvrir, sous de nouveaux angles, leur propre lieu de vie et d'action.

Après le diagnostic, trois groupes distincts existent : *le groupe stratégique*, *le groupe ressources* et *le groupe habitants*. *Le groupe stratégique* est composé des autorités politiques mandataires, de Pro Senectute Vaud et parfois des institutions locales. *Le groupe ressources* est composé des partenaires et gagne en compétences pluridisciplinaires grâce aux échanges rendus possibles par le processus. Représentants des services communaux, EMS, CMS, paroisses ou autres partenaires disposent désormais d'un espace de travail en réseau, organisé et effectif. En parallèle, *le groupe habitants*, composé majoritairement de résidents, réunit entre cinq et vingt personnes. Les personnes se sont formées en passant des entretiens, en écrivant des chapitres du rapport de diagnostic ou en préparant et en gérant le forum.

Après le diagnostic, suite au rapport produit, un point de situation est fait et permet de se positionner sur la viabilité du processus, en choisissant de continuer ou au contraire de stopper la démarche à cette étape.

Les étapes du processus « Village solidaire » sont donc organisées selon le schéma ci-après.



Durant la phase de diagnostic un état des lieux de la qualité de vie des aînés de Jongny est réalisé de manière co-construite, sous la forme d'un rapport de diagnostic. Les trois groupes nouvellement constitués, le groupe habitants, ressources et stratégique, respectivement interviewent les habitants, construisent une culture commune et élaborent leur partenariat. Durée : environ douze mois.

A la fin de la phase de diagnostic, un forum est organisé qui réunit l'ensemble des partenaires et des personnes intéressées. A cette étape, les divers groupes décident si le processus doit continuer ou s'il s'arrête là.

Dans la phase de construction, les participants listent les problématiques auxquelles ils souhaitent répondre en priorité, créent des groupes de réflexion et commencent à élaborer des projets précis. Petit à petit, deux niveaux de projets se distinguent : ceux réalisables directement par les habitants, les associations et les professionnels en place, ainsi que ceux qui nécessitent des ressources externes. Durant l'étape d'émergence, les premiers projets sont mis en place par les habitants les plus engagés et les plus motivés. Durée : environ douze mois.

Dans la phase de réalisation, des projets se multiplient, la réflexion continue dans les forums et de nouvelles personnes se joignent à la démarche. Pour l'animateur de proximité et les partenaires, l'accent est mis particulièrement sur la construction relationnelle des groupes qui se sont constitués afin d'en assurer l'ouverture, l'autonomisation ainsi que la pérennisation. Durée : environ six mois.

L'autonomisation constitue la dernière phase. Même si l'évaluation est continue tout au long du processus et que des temps sont réservés à cet effet dans les rencontres du groupe ressources, une évaluation particulière a lieu durant cette dernière phase, sous

la forme d'un rapport final. Ce dernier réunit Pro Senectute Vaud et les partenaires du projet. La durée de cette phase reste à définir.

8. Les effets attendus

Les effets attendus de la démarche sont les suivants :

- convivialité et cohésion : développement et/ou renforcement des synergies entre les acteurs du processus, renforcement des liens intergénérationnels et interculturels, renforcement du soutien mutuel et la cohésion au sein de la communauté ;
- information : renforcement des conditions relationnelles et communicationnelles qui permettent aux personnes âgées et aux organisations de s'informer sur la diversité des options de vie individuelles et collectives dont elles disposent ;
- infrastructure : mise en place des ressources financières, humaines, spatiales et structurelles en faveur des personnes âgées par les personnes concernées elles-mêmes, et par des soutiens ponctuels ou pérennes d'autres institutions ;
- capacités d'auto-organisation : développement des capacités des personnes âgées de s'organiser entre elles et avec leur entourage.

9. Ressources de travail nécessaires

L'analyse préliminaire réalisée durant le 1^{er} semestre 2017 montre de manière évidente qu'il existe déjà beaucoup de ressources au sein de la commune. Que ce soit sur les plans politique, paroissial, institutionnel, structurel, ou encore de l'implication des habitants, il existe une énergie potentielle importante. Cependant, il semble que la culture du travail en commun et les synergies puissent encore être développées et renforcées.

Il faudra donc investir un temps important pour créer ces espaces « inter », propres au projet, et pour les besoins de coordination qui leur sont liés.

Plusieurs partenaires se sont déjà annoncés intéressés au cas où un tel projet serait lancé à Jongny. En voici la liste : EMS Etoile du Matin, Eglise évangélique réformée, paroisse de Chardonne-Jongny, Communauté catholique de Chardonne-Jongny-Mont-Pèlerin, Entraide familiale Chardonne-Jongny-Mont-Pèlerin, Société de développement de Jongny, Club du jeudi, Fondation Pro-XY et CMS Vevey Ouest. Devrait également pouvoir intégrer le projet, pour ce qui a trait aux rencontres intergénérationnelles, l'Animation jeunesse Egzeko.



Pour atteindre ses objectifs, la méthodologie « Village solidaire » propose de constituer trois groupes : un groupe habitants, un groupe ressources et un groupe stratégique. La création des groupes ainsi que l'implication active de ses membres est une phase fondamentale dans le processus, qui demande un investissement considérable en termes d'heures de travail. Pour réussir à obtenir un impact sur les habitants et sur leur fonctionnement, la méthode « Village solidaire » se base sur une forte présence sur le terrain dès le début du projet, hormis les ressources locales déjà annoncées.

Créer ou renforcer le lien social demande des efforts importants et c'est pour cette raison que tous les acteurs et les forces en présence dans la commune sont appelés à participer au développement du projet.

Assurer le travail nécessaire à la réalisation de ce projet, hormis les ressources locales déjà annoncées, demande de la part de Pro Senectute Vaud les forces de travail suivantes, sur 30 mois :

- un poste d'animateur de proximité à 60%,
- coaching et supervision par le responsable et la coordinatrice méthodologique de l'unité Travail social communautaire,
- un poste de stagiaire à 50%.

10. Financement

Cumulé sur trois ans, le coût total de la mise en œuvre d'un concept « Village solidaire », composé principalement des salaires et charges sociales de l'animateur de proximité et du stagiaire mis à disposition par Pro Senectute Vaud, s'élève à environ CHF 422'000.00 (annexe 2). De ce total, la Commune de Jongny bénéficie, dans un premier temps, de subventions cantonales usuelles et puis dans un deuxième temps, d'une subvention additionnelle attribuée aux petites communes.

Dès lors, en cas de réalisation totale du processus, le coût à charge de la commune est réparti comme suit :

Dès juin 2018 - phase 1 de diagnostic	CHF 24'480.00
Dès juin 2019 – phases 2 à 4 de mise en œuvre	<u>CHF 89'550.00</u>
Coût total pour la commune	<u>CHF 114'030.00</u>

Cette dépense figure à l'inventaire du plan des investissements 2017-2022 à hauteur de CHF 230'000.00.

Précisons, cependant, qu'en fonction des résultats obtenus lors des évaluations annuelles, il est possible d'arrêter le processus à l'issue de chaque phase.

11. Estimation des conséquences du projet sur la trésorerie communale en CHF

	2018	2019	2020	2021
Personnel Pro Senectute	---	----	----	----
Phase 1	14'280	10'200	---	----
Phase 2 à 4	---	17'910	35'820	35'820
Locaux	---	----	----	----
Divers et imprévus	---	----	----	----

Selon les précisions reçues de Pro Senectute, les montants à charge de la commune seront facturés semestriellement et impacteront, pro rata temporis, la trésorerie communale courante des exercices 2018 à 2021.

12. Conséquence pour la commune en cas de refus ou d'acceptation du préavis.

En cas de refus du préavis, c'est le statut quo. Rien n'est entrepris pour l'instant de la part de la commune pour les personnes âgées, en plus de ce qui est déjà en place. Seule la dépense pour l'étude préliminaire rappellera ce projet.

En cas d'acceptation du préavis, il faudra évaluer ce dont les personnes concernées par cette démarche auront besoin. De plus, ces besoins peuvent être couverts en grande partie par leurs ressources internes. Le propre d'une action participative est justement d'évaluer les besoins, tant en matière d'activités qu'en besoin technique et logistique et de tenter d'y répondre. Le point de situation qui sera effectué à la fin de la première phase de la démarche permettra de connaître plus précisément ces éléments.

On peut néanmoins prévoir que la commune réponde à une demande de soutien logistique lié à la communication, ainsi qu'à un besoin d'un espace communautaire de proximité, simple d'accès, équipé pour cette utilisation et permettant aux divers groupes de se réunir librement.

13. Synthèse

La Municipalité est convaincue que la poursuite de ce projet, avec l'aide de Pro Senectute Vaud, est nécessaire. Les interviews, effectuées durant l'analyse préliminaire, ont aussi démontré que plusieurs habitants sont prêts et motivés à relever le défi en continuant la méthodologie « Village solidaire » avec Pro Senectute Vaud.

Ce travail permettra un développement positif de la qualité de vie des aînés à Jongny, allant vers une meilleure place de ces derniers dans l'espace public ainsi qu'une amélioration de la mixité intergénérationnelle.

Même s'il peut paraître long, un tel engagement a également pour objectif d'assurer l'émergence de groupes durables et de projets pérennes.

Conclusions

La Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- vu le préavis no 01-2018 relatif à la demande de crédit pour la mise en place d'un concept « Village solidaire » en faveur des aînés de Jongny,
- vu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter la mise en place d'une méthodologie « Village Solidaire » en faveur des aînés de la commune de Jongny, en partenariat avec Pro Senectute Vaud
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 114'030.-** (cent quatorze mille trente francs) à cet effet

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 710 « Service social intercommunal » et la nature n° 5090 « Autres biens », plus précisément dans le compte n° 710.5090.403 « Village solidaire ». La dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Un amortissement unique par un prélèvement dans le « fonds de réserve utilité publique » (compte 9282.03) sera opéré suite à la mise en place du projet ou en cas d'abandon de celui-ci.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Claude Cherbuin



Le secrétaire



Vincent Martin

Adopté en Municipalité le 29 janvier 2018

Délégués municipaux : M. Claude Cherbuin, Syndic et Mme Nicole Pointet

Annexe 1 : carte du Canton de Vaud et pourcentage des personnages âgés

Annexe 2 : Budget détaillé du diagnostic communautaire

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		18'000'000.00
Endettement au 31.12.2017		1'850'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	10'511'500.00	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 31.12.2017	892'432.20	9'619'067.80
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		
Solde au plafond (disponible)		6'530'932.20

Annexe 1 : Canton de Vaud – répartition en pourcent des personnes âgées

Part en % des personnes âgées d'au moins 65 ans dans la population (2013).



Annexe 2

Financement du diagnostic communautaire, type « Village Solidaire » - Commune de Jongny

Fonction	Charge du poste	Taux	Mois	Coût	Description
Animateur	CHF 154'900.00	60%	12 mois	CHF 92'940.00	Salaires, charges sociales de l'employeur et frais généraux
Stagiaire	CHF 25'500.00	50%	12 mois	CHF 12'750.00	(= 22% de la masse salariale)
Budget d'animation Communautaire			12 mois	CHF 10'000.00	
Sous-total				CHF 115'690.00	
Encadrement			12 mois	CHF 5'000.00	Participation communale aux charges d'encadrement de l'équipe ¹
Total phase 1				CHF 120'690.00	
Part cantonale			12 mois	-CHF 69'414.00	60% de CHF 115'690.00
Part communale brute			12 mois	CHF 51'276.00	40% de CHF 115'690 = CHF 46'276.00 + participation de CHF 5'000.00 aux coûts d'encadrement
Financement additionnel du Canton			12 mois	-CHF 26'796.00	Subvention supplémentaire accordée par le SASH
Part communale nette : forfait annuel de CHF 10'000.00 + part variable de CHF 10.00 par habitant = CHF 14'880.00			12 mois	CHF 24'480.00	1'488 habitants au 5 janvier 2017

¹ Le Canton participe aux frais d'encadrement de l'unité par une subvention directe

Annexe 2

Financement phases 2, 3 et 4 du projet « Village Solidaire » - Commune de Jongny

Fonction	Charge du poste	Taux	Mois	Coût	Description
Animateur	CHF 154'900.00	60%	12 mois 30 mois	CHF 92'940.00 CHF 232'350.00	Salaires, charges sociales de l'employeur et frais généraux (= 22% de la masse salariale)
Stagiaire	CHF 25'500.00	50%	12 mois 30 mois	CHF 12'750.00 CHF 31'875.00	
Budget d'animation communautaire			12 mois 30 mois	CHF 10'000.00 CHF 25'000.00	
Sous-totaux			12 mois 30 mois	CHF 115'690.00 CHF 289'225.00	
Encadrement			12 mois 30 mois	CHF 5'000.00 CHF 12'500.00	Participation communale aux charges d'encadrement de l'équipe ²
Total phase 2, 3, 4			30 mois	CHF 301'725.00	
Part cantonale			30 mois	-CHF 115'690.00	40% de CHF 289'225.00
Part communale brute			30 mois	CHF 186'035.00	60% de CHF 289'225.00 = CHF 173'535.00 + participation de CHF 12'500.00 aux coûts d'encadrement
Financement additionnel du Canton			30 mois	-CHF 96'485.00	Subvention supplémentaire accordée par le SASH
Part communale nette : forfait annuel de CHF 13'500.00 = CHF 33'750.00 + part variable de CHF 15.00 par habitant, par an = CHF. 55'800.00			30 mois	CHF 89'550.00	1'488 habitants au 5 janvier 2017

² Idem note 1